

## CONSEIL MUNICIPAL LORIOI

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOI aura lieu le :

**Lundi 17 OCTOBRE 2016 à 18 heures 30  
à la Mairie de LORIOI**

### Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

<i>Délibération</i>	<b><u>P.A.D.D : approbation</u></b>	⇒	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<b><u>Travaux sécurisation dans les écoles</u></b>	⇒	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<b><u>Enquête publique poste ENEDIS</u></b>	⇒	Jean Marc PEYRET
<i>Délibérations</i>	<b><u>SYGMA : modification des membres</u></b>	⇒	Jean Marc PEYRET
<i>Délibération</i>	<b><u>Convention EPORA</u></b>	⇒	Catherine JACQUOT
<i>Information</i>	<b><u>Etude urbaine centre ancien</u></b>	⇒	Catherine JACQUOT
<i>délibération</i>	<b><u>Extension ZA CHAMPGRAND : chemin</u></b>	⇒	Jean Marc PEYRET
<i>Délibération</i>	<b><u>C.L.E.T.C.</u></b>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<b><u>Tarifs piscine municipale - modification</u></b>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<b><u>Aménagement du Parc Gaillard - subvention département</u></b>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<b><u>Personnel communal : chèques "tir groupé"</u></b>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<b><u>Personnel communal : reversement de cotisation</u></b>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<b><u>DM : lotissement communal</u></b>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<b><u>Service Prévention : modification d'un poste</u></b>	⇒	Isabelle JAUBERT Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<b><u>Syndicat des eaux Drôme Rhône : délégué communal</u></b>	⇒	Claude AURIAS
<i>Délibérations</i>	<b><u>Commissions : désignation des membres</u></b>	⇒	Claude AURIAS

**Questions diverses**

**COMPTE RENDU DEFINITIF  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 octobre 2016**

\*\*

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2016

**Présents : Messieurs** Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Marc PEYRET, Pierre MAÏA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Jérémy RIOU, Jacques MALSERT, Mesdames Catherine JACQUOT, Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Martine MARIN, Christiane MARTY, Françoise BRUN, Marie-Pierre MICHEL, Béatrice REYMOND LEBRUN, Isabelle JAUBERT, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS, Estelle COURTIAL,

**Absents ayant donné pouvoir : Messieurs** Jean-Pierre MACAK, Alain DOILLON, Thomas DUC, Christophe GAVARIN, **Mesdames** Lucette RODILLON, Christina REBOULET, Céline POURCHAILLE,

**A été élu secrétaire de séance :** David VIGUIER

\*\*

**Ordre du jour :**

- P.A.D.D. : approbation
- Subvention FIPDR – sécurisation des écoles pour l’année 2016
- Enquête publique poste ENEDIS
- SYGMA : retrait de la Communauté de Communes de la Raye
- SYGMA : adhésion de la commune de Saillans
- Convention EPORA
- Etude urbaine centre ancien (information)
- Extension ZA Champgrand : chemin
- C.L.E.T.C. : approbation
- Tarifs piscine municipale – modification
- Aménagement du Parc Gaillard – subvention département
- Personnel communal ; tir groupé

- Personnel communal : reversement de cotisation
- DM n°1 : lotissement communal
- Service Prévention : modification d'un poste
- Syndicat des eaux Drôme Rhône : délégué communal
- Commission d'appel d'offres : désignation des membres
- Commissions : régie socioculturelle, CT, CHSCT : désignation des membres
- Questions diverses

\*

Monsieur le Maire constate après comptage la présence de 22 élus et 7 procurations.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h30**

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. L'assemblée communale a approuvé également, à l'unanimité, le compte rendu du précédent conseil.

(arrivée de Catherine Balligand Poulenas)

**Installation d'une nouvelle conseillère municipale** : suite à la récente démission de M. Delbet, M. le Maire procède à l'installation « officielle » de Mme Estelle Courtial et lui souhaite la bienvenue. Mme Courtial se présente brièvement à l'assemblée.

**P.A.D.D : approbation (109)**

Mme Jacquot, adjointe en charge de l'urbanisme, rappelle la délibération en date du 6 juillet 2015 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et fixant à la procédure le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le bureau d'études AUA présente à l'assemblée communale les objectifs de ce P.A.D.D. Ils sont au nombre de six : le développement urbain et sa dynamique démographique, sa structuration, son intensité urbaine, son développement économique et à l'emploi, la préservation des patrimoines, l'environnement et à la biodiversité. Ces orientations générales du P.A.D.D sont soumises au débat du conseil.

Au-delà des orientations générales, certains points plus particuliers ont également été évoqués tels que : les objectifs de croissance démographique, la proposition de création d'une école supplémentaire, la future déviation, l'extension de la zone des CROZES avec redynamisation du commerce de centre-ville, l'activité agricole.

**VOTE UNANIME**

### **Subvention FIPDR – sécurisation des écoles pour l’année 2016 (110)**

M. Fayollet, adjoint chargé de la sécurité, informe de la circulaire préfectorale du 25 août dernier relative aux règles de sécurisation des écoles à mettre en place à la rentrée scolaire 2016. Dans cette optique, il est proposé aux élus de solliciter une subvention auprès des services de l’Etat pour le financement des travaux de sécurisation périmétrique et volumétrique dans les bâtiments scolaires.

M. Riou relève la difficulté de cerner, avec exactitude, les mesures nécessaires et suffisantes pour assurer une sécurité totale et intégrale des sites ; celle-ci ne peut exister et il convient, en la circonstance, de mettre en place un dispositif raisonné à un cout raisonnable.

Les élus décident de solliciter une subvention au titre du FIPDR à hauteur de 80% des travaux à prévoir.

**VOTE UNANIME**

### **Projet ENEDIS – enquête publique (111)**

M. Peyret, adjoint en charge des VRD, présente au conseil la demande de la société ENDIS d’approbation du projet de renouvellement des installations et d’extensions foncières du poste source 63/15 KV situé quartier de la gare, impasse Fereyre. Cette demande est actuellement soumise à enquête publique jusqu’au 10 novembre. L’assemblée après avoir pris connaissance de la nature de ces opérations, émet un avis favorable sur ce projet.

**VOTE UNANIME (départ de M. Fayollet qui donne procuration)**

### **SIGMA : retrait de la communauté de communes de la Raye (112)**

M. Peyret informe que la Communauté de Communes de la Raye dans le cadre de sa fusion avec la Communauté d’Agglomération de Valence-Romans a sollicité son retrait du SIGMA. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision de retrait.

**VOTE UNANIME**

### **SIGMA : adhésion de la commune de Saillans (113)**

Les élus après avoir pris connaissance de la demande de la commune de Saillans, acceptent l’adhésion de ladite commune au SIGMA.

**VOTE UNANIME**

### **Convention d’étude et de veille foncière EPORA pour le centre-ville (114)**

Mme Jacquot rappelle que la commune a décidé de mettre en place une stratégie de mise en valeur du centre-ville : amélioration des espaces publics, revitalisation des commerces et intervention ciblée des ilots les plus dégradés. Epora, partenaire opérationnel de cette politique pourrait accompagner la commune dans les études. Madame Jacquot propose la signature d’une convention d’étude et de veille foncière avec cet organisme sur le périmètre du centre-ville élargi. L’assemblée autorise Monsieur le maire à subdéléguer l’exercice de préemption urbain à EPORA pour lui permettre d’intervenir sur le centre ancien. Une convention de partenariat technique et financière sera établie entre la commune et EPORA pour une durée de 4 ans.

**VOTE UNANIME**

### **Etude urbaine centre ancien**

Mme Jacquot, adjointe chargée de l’urbanisme, expose à l’assemblée la nécessité, pour la commune, d’être assistée par un cabinet d’étude « technique » dans la mise en œuvre de la rénovation urbaine du Centre ancien ; cette mission d’accompagnement sera confiée très prochainement, dans le cadre d’une consultation, à un spécialiste de ce type de mission.

La stratégie de mise en valeur est centrée autour de trois axes : concentrer les moyens sur les espaces publics stratégiques, soutenir le commerce du centre bourg, lutter contre l'habitat indigne et permettre une valorisation du patrimoine.

### **Déclassement d'un chemin à Champgrand (115)**

M. Peyret rappelle la délibération acceptant le principe d'une cession à la CCVD après déclassement des emprises situées dans le projet d'extension Ouest de la zone industrielle de Champgrand. Il est précisé que la partie du chemin traversant de part en part le périmètre d'extension doit faire l'objet d'une enquête publique avant son déclassement. Les élus décident de déléguer aux services Préfectoraux l'organisation de l'enquête citée.

**VOTE UNANIME**

### **Transfert de compétence aire d'accueil des gens du voyage – rapport CLETC (116)**

Mme Marin, adjointe chargée des finances communales, rappelle que la loi NOTRE prévoit qu'à compter du 01/01/2017, la compétence de l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage soit transférées aux établissements de coopération intercommunale. La Commission locale d'évaluation du transfert de charges (C.L.E.T.C.) a adressé un rapport sur l'évaluation du coût de transfert des ressources des communes de Livron et de Loriol. Les élus prennent connaissance du rapport et en valident les conclusions financières.

Mme BALLIGAND s'interroge sur la gestion humaine de proximité à charge de l'intercommunalité.

M. RIOU précise son opposition au principe même de ce transfert de compétence et estime que l'augmentation de la dépense sera effective lors de la clause de revoyure.

**VOTE : pour 27 Contre 2 (Messieurs Riou et Martins)**

### **Piscine municipale – tarifs communaux (117)**

Suite à la délibération en date du 25 juillet 2016 relative à l'augmentation des tarifs d'entrée, à la piscine municipale, Mme Marin précise que les tickets « entrée adulte » et « abonnement adulte » détenus à ce jour par le trésor public seront délivrés jusqu'à épuisement du stock pour les entrées adultes Loriolais. L'assemblée communale décide que les nouveaux tarifs seront applicables au 1/1/2017.

Mme Marin commente un tableau comparatif des tarifs de certaines piscines municipales en observant que ceux de la commune se situent dans la « norme ».

**VOTE UNANIME**

### **Subvention département – aménagement du Parc Gaillard (118)**

Mmes Marin et Jacquot, adjointes au maire, informent que l'étude réalisée en 2015 pour l'aménagement du Parc Gaillard faisait apparaître deux axes prioritaires : l'ouverture au sud du Parc Gaillard sur la rue Pontillard et l'aménagement du patio situé entre la médiathèque et l'espace festif. Dans le cadre de cette opération, il est proposé aux élus qui l'acceptent de solliciter auprès des services du Département l'octroi d'une subvention à hauteur de 25% du coût de l'opération.

Les projets détaillés correspondants seront présentés prochainement aux élus municipaux.

**VOTE UNANIME**

### **Personnel communal - chèque « tir groupé » (119)**

M. Lespets, 1<sup>er</sup> adjoint chargé du personnel, rappelle que depuis 2010, les agents municipaux présents au mois de décembre avec une ancienneté d'au moins 6 mois, bénéficient en fin d'année d'un chèque cadeau. Il propose d'accorder pour l'année 2016 à l'occasion des fêtes de fin d'année, à

chaque agent, un chèque cadeau appelé chèque tir groupé d'un montant identique à celui de l'année 2015 soit 65 euros.

**VOTE UNANIME**

**Personnel communal – reversement de cotisation CNRACL (120)**

M. Lespets, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, propose à l'assemblée qui l'accepte le remboursement de cotisation retraite d'un montant de 1 019.73 € en faveur d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (trop versé suite à un changement de régime de retraite depuis la titularisation).

**VOTE UNANIME**

**Décision modificative n°1 – budget lotissement communal (121)**

Mme Marin propose d'apporter des modifications du budget lotissement communal visant à corriger l'écart de un euro sur la section fonctionnement.

A la demande de M. Malsert, M. le Maire précise qu'un bilan de « commercialisation » des terrains sera présenté lors du prochain conseil municipal.

**VOTE UNANIME**

**Service prévention – modification d'un poste (122)**

Mme Jaubert, conseillère municipale en charge du service prévention et M. Lespets, 1<sup>er</sup> adjoint en charge du personnel communal, rappellent les délibérations fixant les indices de rémunération des 2 postes permanents de non titulaires d'éducateurs spécialisés et observent une différence de rémunération (logique au regard des missions exercées par chacune). Au vu des missions accomplies (désormais à l'identique), il est proposé aux élus qui l'acceptent de fixer le même indice de rémunération pour chacun des 2 postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. MALSERT expose l'accord de son groupe sur ce point mais s'interroge sur la participation de l'agent mis à disposition partiellement par la commune de LIVRON dans le cadre dudit service prévention, mise à disposition qui coûte 10 000 euros à la commune de Loriol et dont aucune évaluation n'est disponible à ce jour. Mme JAUBERT et M. le Maire précisent les éléments de collaboration de ces trois agents pendant cette année 2016. Monsieur le Maire confirme qu'un point sera réalisé avec l'agent concerné (voir les 3 agents de la prévention) pour faire le bilan complet de l'année 2016 à un prochain conseil municipal.

**VOTE UNANIME**

**Syndicat des eaux Drôme Rhône : délégué communal (123)**

M. le Maire rappelle la délibération désignant les représentants de la commune auprès du Syndicat des eaux Drôme Rhône, et informe l'assemblée communale de son choix de se retirer dudit syndicat. Il expose au conseil que cette décision est la conséquence directe de propos véhéments, choquants et diffamatoires tenus par le premier magistrat de la commune de SAULCE, par ailleurs président dudit syndicat, à son encontre et à celle de M. Lespets ; propos intolérables et passibles de poursuites judiciaires.

M. Malsert exprime le soutien total et unanime de son groupe envers le maire de LORIOLE et de son premier adjoint et condamne une telle attitude, intolérable de la part d'un élu de la République

Le conseil municipal désigne M. Viquier en qualité de représentant de la commune audit syndicat auprès de M. Peyret précédemment désigné.

**VOTE UNANIME (M. Viquier ne participe pas au vote)**

### **Commission d'appel d'offres – désignation des membres (124)**

M. le Maire rappelle la délibération désignant les membres de la commission d'appel d'offres. Suite à la démission de M. Delbet et à la mise en place de la réforme des marchés, une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu. Cette commission doit être composée de M. le Maire, de cinq membres du conseil municipal avec voix délibérative et du trésorier, d'un représentant de la direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes avec voix consultative. Après résultat des votes, les élus désignent comme membres titulaires de ladite commission : David Viguier, Jacques Fayollet, Martine Marin, Jean-Marc Peyret et Christophe Gavarin (liste minorité municipale) et comme membres suppléants de ladite commission : Yvette Dille, Christina Reboulet, Lucette Rodillon, Françoise Brun et Estelle Courtial (liste de la minorité municipale).

**VOTE UNANIME**

### **Commissions : régie socioculturelle, CT, CHSCT : désignation des membres (125)**

M. le maire rappelle la démission en sa qualité de conseiller municipal de M. Delbet membre de commissions municipales et de la régie socioculturelle. Par suite, il est proposé de procéder à son remplacement. Après avoir pris connaissance des candidatures, l'assemblée désigne M. Malsert comme membre titulaire du conseil d'administration de la régie socioculturelle et de Mme Balligand Poulencas comme membre suppléant au CT, CHSCT.

**VOTE UNANIME**

**L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 21h30.**

Le Maire,